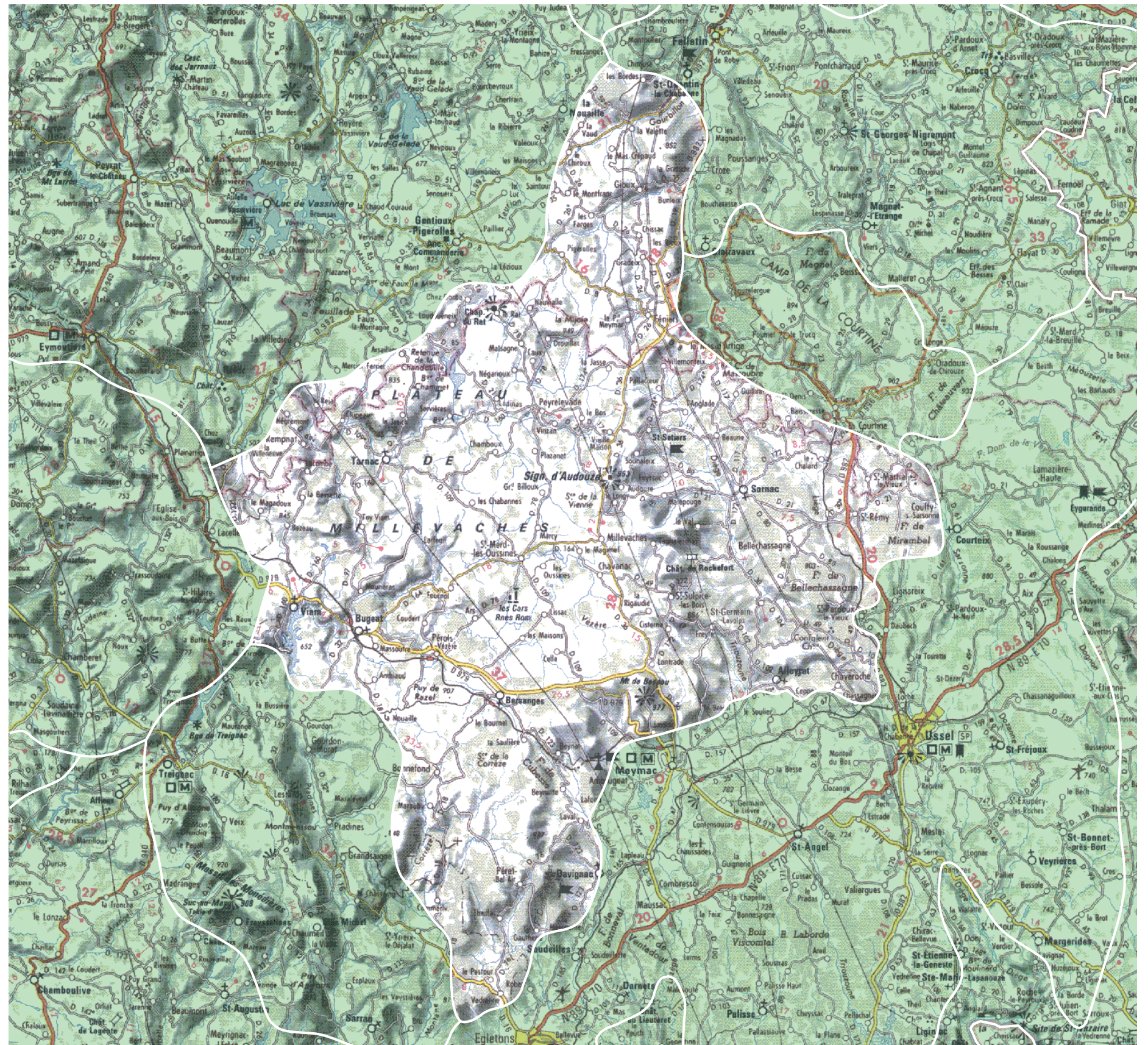


ANNEXES

Unités paysagères (cartes sur fond IGN 1 / 100 000)	172
1 - Le plateau de Millevaches	172
2 - Le plateau de la Courtine	173
3 - Le massif des Monédières	174
4 - Le pays de Vassivière	175
5 - Le pays Crocq / Felletin	176
6 - Les hauts plateaux Corrèziens	177
7 - Les gorges de la Dordogne	178
8 - La vallée de la Dordogne	179
9 - La Xaintrie	180
10 - Le massif de Guéret	181
11 - Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud	182
12 - Le mont Gargan	183
13 - Le massif de Toulx-Sainte-Croix	184
14 - Les monts de Blond	185
15 - Les monts de Châlus	186
16 - Les monts de Fayat	187
17 - Les collines d'Aubusson / Bellegarde	188
18 - La basse Combraille	189
19 - Le bassin de Gouzou	190
20 - Le Bas-Berry et la vallée de la Petite Creuse	191
21 - Les gorges de la Creuse et les collines du Guérétois	192
22 - Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand Bourg	193
23 - La Basse-Marche	194
24 - Limoges et sa campagne résidentielle	195
25 - Les collines limousines de Vienne - Briance	196
26 - Le plateau de Rochechouart	197
27 - Le plateau d'Uzerche	198
28 - La campagne résidentielle de Tulle	199
29 - Brive et ses environs	200
30 - Le pays des buttes calcaires et des terres lie-de-vin	201
31 - Le causse corrézien	202
32 - Le bassin de Meysac	203

Cartes d'inventaire - Extraits du Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (Documents établis conjointement par la Direction régionale de l'Environnement et la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt)	204
Sols et terroirs	204
Régions agricoles	204
Aménagement foncier : les remembrements	205
Réglementation des boisements	205
Régions forestières	206
Communes soumises à la loi montagne et la loi littoral	206
ZNIEFF de type I et II	207
Sites proposés par la France pour le réseau Natura 2000	207
Barrages et tronçons de rivières influencés par les barrages	208
Sites classés et inscrits	208
Parcs Naturels Régionaux	209
Principales infrastructures	209
Les instruments de protection et de mise en valeur du paysage	210
1 - Les instruments de portée réglementaire	210
1.1 - Code de l'Urbanisme	210
1.2 - Code de l'Environnement (articles L.341-1 à L.341-22)	211
2 - Les démarches partenariales	212
2.1 - Les plans de paysage	212
2.2 - Contrats pour le paysage	212
2.3 - "1 % Paysage et développement" sur les autoroutes (Circulaire interministérielle du 12 décembre 1995)	213
2.4 - Espaces naturels sensibles des départements (Code de l'urbanisme, article L.142-1)	212
2.5 - Charte d'un parc naturel régional (Code de l'environnement, Code rural, article L.244-1 Code rural, article R. 244-1 à 6)	213
2.6 - Charte forestière de territoire - Code forestier, article L.12 - Circulaire du Ministère de l'Agriculture du 15/02/2001)	213

I - Le plateau de Millevaches



0 10 km

2 - Le plateau de la Courtine



3 - Le massif des Monédières



0 5 km

4 - Le pays de Vassivière



0 10 km